

Loi

L/92/ 036 /CTRN

RATIFIANT ET PROMULGUANT L'AVENANT
N°1 AU PROTOCOLE D'ACCORD DU 18 MAI
1990 ENTRE LA REPUBLIQUE DE GUINEE
ET LES COMPAGNIES AGIP, SHELL ET TOTAL
CONCERNANT LA SOCIETE GUINEENNE DES
PETROLES.

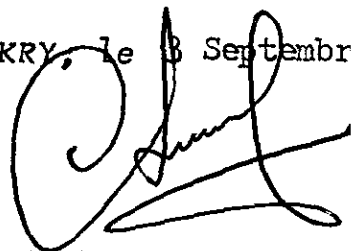
Le CONSEIL TRANSITOIRE DE REDRESSEMENT NATIONAL APRES
EN AVOIR DELIBERE ADOPTE ;

LE Président de la République promulgue la Loi dont
la teneur suit :

ARTICLE 1ER.- Est ratifié et promulgué l'Avenant n°1
au Protocole d'Accord du 18 Mai 1990 entre la Républiq
de Guinée et les Compagnies AGIP. SHELL et Total conce
la Société Guinéenne des Pétroles signé le 15 Mai 1992

ARTICLE 2.- La présente Loi sera enregistrée, publiée
Journal Officiel de la République de Guinée et exécuté
comme Loi de l'Etat.

CONAKRY, le 8 Septembr



GENERAL LANSANA CONTE